Optimisation des performances de collecte séparée avec la mise en place d'une collecte incitative

Syndicat mixte Cyclad

Auteur :

1 rue Julia et Maurice Marcou
17700 Surgères
Voir le site internet
Etienne Vitre
e.vitre@cyclad.org

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

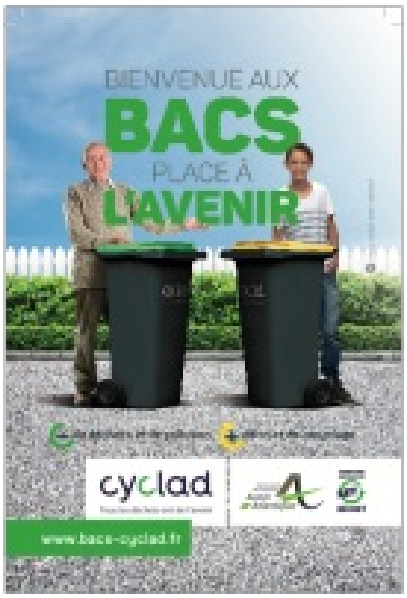

En 2012, le CYCLAD profite de la mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages aux plastiques rigides pour modifier les fréquences de collecte qui passent de C2 à C1 pour les OMR et de C0,5 à C1 pour les emballages. Le syndicat constate rapidement de bons résultats quant aux performances de tri. Devenu territoire zéro déchet, zéro gaspillage en 2014 et dans la continuité des actions menées, le syndicat décide de mettre en place une expérience de collecte incitative sur une partie de son territoire (60 000 habitants) entre 2015 et 2016. **La collecte incitative consiste à rendre la collecte des emballages plus importante que celle des ordures ménagères résiduelles (OMR) non recyclables**. L'objectif de l'expérimentation est de diminuer la quantité d'OMR en augmentant les performances de tri, en équipant tous les foyers en bacs individuels et composteurs, ainsi qu'en réduisant de nouveaux certaines fréquences de collecte. Ce projet affiche déjà de très bons résultats au bout de quelques mois et permet de placer le territoire en tête de son département et dans les premiers du pays, en ce qui concerne les performances de la collecte séparée.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Par cette démarche, le CYCLAD vise à être exemplaire en matière de gestion des déchets. Les principaux objectifs de la mise en place d'une démarche de collecte incitative sont les suivants :

1) Réduire les déchets ménagers résiduels

- Diminuer la fréquence de collecte de OMR
- Distribution de composteurs à tous les foyers

2) Augmenter les performances de recyclage

- Augmenter la fréquence de ramassage des emballages
- Communication de proximité

3) Maîtriser les coûts et sécuriser la collecte

- Distribution de conteneurs individuels
- Passage à une collecte robotisée

Résultats quantitatifs

Entre 2009 et 2015 :

- Réduction de la quantité d'OMR de 232 kg/hab en 2009 à 190 kg/hab en 2015 ;
- Augmentation de la quantité d'emballages, papiers et verre collectés de 92 kg/hab en 2009 à 104 kg/hab en 2015 ;
- 55 % des foyers équipés d'un composteur individuel et sensibilisés (soit 26 776 foyers) ;
- 30 000 bacs individuels pour la collecte des emballages et des ordures ménagères ont été distribués (en remplacement de la collecte en sacs) ;
- Coût du service maîtrisé : coût aidé de 78 € HT/hab (alors qu'il est de 101 €/hab au niveau du département).

Avant même le démarrage effectif de la collecte incitative, grâce à la communication de proximité et à la mise en place des bacs en 2015, la quantité d'emballages a augmenté de 10 % et celle des OMR a baissé de 5 %.

Entre janvier et août 2016 : sur le territoire où la collecte incitative est opérationnelle (Communauté de Communes Aunis Atlantique : 29 000 habitants)

- modification des fréquences de collecte : C0,5 pour les OMR et C1 pour les emballages ;
- - 21 % d'OMR collectées ;
- quantité d'OMR inférieure à 150 kg/hab/an ;
- + 40 % d'emballages collectés, + 6 % pour le verre et + 4,3 % pour le papier.

Le taux de refus est resté constant avec la mise en place de la collecte incitative (19 % pour les bouteilles, cartons, métaux et plastiques).

Il a également été constaté une augmentation de 8,4 % des dépôts de « tout-venant » sur les 5 déchèteries du territoire de la CC Aunis Atlantique.

Résultats qualitatifs

Satisfaction des chauffeurs réalisant la collecte robotisée (1 chauffeur seul par BOM). Cette dernière représente un vrai changement de métier pour les agents, mais l'équipe a confiance.

Les habitants ont bien accepté le passage à 2 fois par mois de la collecte des OMR grâce à une forte campagne de sensibilisation : flyer dans toutes les boîtes aux lettres, site internet dédié, réunions publiques, livraison des bacs en porte à porte.

Aucun dépôt sauvage n'a été constaté après la mise en place de la collecte incitative. Il est à noter une légère dégradation de la qualité du tri des emballages durant la période d'été.

MISE EN OEUVRE

Planning

2009 – 2014 :

- Le syndicat s'engage dans le premier programme local de prévention des déchets de Charente-Maritime ;
- Opérations massives de sensibilisation à la gestion de proximité des biodéchets et de distribution de composteurs ;
- 2012 :
    - extension des consignes de tri aux plastiques durs en partenariat avec Eco-Emballages ;

    - modifications des fréquences de collecte : C1 pour OMR et EMB (au lieu de C2 et C0,5) ;
- Développement de 17 nouvelles filières de recyclage en déchèterie.

2014 – 2020 :

- Poursuite des actions de sensibilisation et de distribution de composteurs ;
- Le territoire est lauréat TZDZG (territoire zéro déchet zéro gaspillage) ;
- 2015 :
    - distribution de bacs individuels sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Atlantique ;
    - le CYCLAD est retenu pour l'extension des consignes de tri aux plastiques souples ;
- 2016 :
    - **collecte incitative opérationnelle sur le territoire de la CC Aunis Atlantique** (29 000 habitants) ;
    - mise en place de la collecte robotisée sur la Communauté de Communes Aunis Atlantique ;
    - distribution de bacs individuels sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Moyens humains

La démarche mise en place est participative, c'est à dire qu'elle fait intervenir tous les acteurs du territoire (citoyens, entreprises, associations) à l'élaboration des objectifs et à la mise en œuvre des actions. Pour cela, un comité de pilotage a été mis en place, composé de 58 personnes, se réunissant une fois par an.

10 emplois sont dédiés à la sensibilisation sur la prévention et le tri des déchets dans le but de renforcer la communication de proximité. Des réunions publiques sont organisées dans chaque commune pour expliquer le passage aux bacs et à la collecte incitative. Ces réunions sont accompagnées de la distribution des composteurs. Les bacs individuels sont ensuite livrés en porte à porte, ce qui permet de compléter la sensibilisation. En amont de ces opérations des flyers (cf. ci-contre) ont été déposés dans chaque boîte aux lettres. Ces réunions sont également l'occasion de sensibiliser les usagers à la prévention des déchets.

Moyens financiers

La mise en place de la collecte incitative a nécessité un investissement de 1 900 000 € HT (pour 30 000 habitants) :

- 725 000 € HT pour 3 véhicules de collecte robotisés de PTAC 26 tonnes ;
- 836 000 € HT pour l'achat des bacs individuels (26 000 bacs distribués) ;
- 267 000 € HT pour la distribution de ces bacs ;
- 100 000 € HT pour l'achat d'un logiciel de gestion des bacs (logiciel Styx) ;
- 72 000 € HT pour la communication et les réunions (dont la distribution des composteurs qui a eu lieu principalement pendant ces réunions publiques).

Ces investissements seront amortis sur 7 ans.

Moyens techniques

- *Distribution de deux bacs individuels par foyer en porte à porte :* un bac à couvercle jaune pour stocker en vrac les emballages recyclables et un bac à couvercle vert pour les sacs d'ordures ménagères non compostables. Le volume des bacs (identique pour les 2 bacs) est adapté à la taille de chaque foyer (cf. image ci-dessous). Il est possible de demander un bac plus petit si peu de déchets sont produits. Les bacs sont équipés de puces électroniques qui associent un bac à une adresse. Les puces permettent de gérer le parc de bacs et d'en assurer le suivi et la maintenance. La collecte en bac remplace celle en sac, qui avait lieu auparavant. Le papier et le verre sont toujours collectés en apport volontaire.

- *Les consignes de tri sont systématiquement rappelées à domicile* lors de la distribution des bacs individuels à l'aide de flyers (cf. exemple en fin de fiche).

- *Des composteurs sont distribués lors des réunions publiques avec comme objectif d'équiper 100 % des foyers* d'ici 2020. Un flyer de rappel des consignes pour l'utilisation du composteur est également distribué (cf. fin de fiche). Un suivi de l'utilisation des composteurs domestiques est réalisé tous les deux ans par sondage téléphonique. Les bons résultats de ces enquêtes ont encouragés les élus à continuer la distribution des composteurs.

- *Un site internet dédié à la mise en place de la collecte incitative a été créé*. Ce site contient des explications détaillées sur le nouveau système de collecte robotisée et les nouvelles habitudes à mettre en place. (http://www.bacs-cyclad.fr/)

- *Collecte robotisée* :

3 BOM SEMAT robotisées de PTAC 26 tonnes à chargement latéral des bacs (préhension de type double peigne et pince, ouverte par le chauffeur si le bac est mal positionné) ont été achetées (cf. image ci-contre), qui permettent de réduire l'équipage à un seul agent de collecte par camion lors des tournées de collecte et donc de maîtriser les coûts.

Les bacs doivent être positionnés sur un emplacement délimité par un marquage au sol avec la poigné opposée à la route et aucun obstacle ne doit se trouver à moins d'un mètre du bac. Le non respect de ces contraintes peut entraîner des problèmes de collecte (voire un refus des bacs à la collecte). Le marquage au sol est temporaire. Les consignes de placement du bac sont expliquées aux usagers lors de la livraison des bacs et rappelées sur le site internet dédié. Un document récapitulant les consignes de tri et de placement des bacs a été remis à chaque usager lors de la visite à domicile. Au démarrage de la collecte robotisée, un ripeur était présent lors de la collecte pour vérifier le bon positionnement des bacs.

Le temps de collecte a été augmenté de 30 % du fait du passage à la collecte des emballages et des OMR en bacs. Du fait de ce temps supplémentaire de collecte, il n'y a pas eu de suppression de poste. Il n'y a pour le moment que 3 BOM robotisées pour le secteur de 30 000 habitants concerné, le reste de la collecte est effectuée à l'aide de BOM traditionnelles.

Les bacs sont contrôlés aléatoirement par une personne qui effectue une tournée avant le passage du camion de collecte.

Le CYCLAD a mis en place un suivi quotidien des problèmes liés à la collecte robotisée. Chaque chauffeur note les anomalies sur une feuille de suivi qui est remise au siège en fin de tournée afin d'être saisie informatiquement. Entre février et septembre 2016, 1007 dysfonctionnements de la collecte ont été remontés par les chauffeurs. Le nombre d'anomalies par mois est en constante diminution (cf. ci-dessous). Les difficultés rencontrées sont en grande partie dues à un mauvais positionnement du bac (mauvais sens du bac : 55,1 %).

Évolutions prévues :

Le syndicat a deux objectifs principaux pour 2016 :

- Augmenter de 5 % la quantité des emballages triés (en maintenant le niveau de qualité) ;
- Réduire de 5 kg/hab les ordures ménagères non recyclables.

L'extension des consignes de tri des emballages aux plastiques souples est prévue au 1er octobre 2016.

La collecte incitative va être étendue à la Communauté de Communes Aunis Sud au 1er octobre 2016, soit 31 000 nouveaux habitants.

La collecte des biodéchets en PAP est envisagée afin de rendre la quantité d'OMR inférieure à 100 kg/hab/an.

Partenaires mobilisés

- Communauté de communes Aunis Atlantique
- Acteurs du territoire

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Facteurs de réussite :

La communication de proximité et la distribution des composteurs sont des facteurs clés pour l'obtention de bons résultats de réduction des déchets en collecte incitative.

La rupture provoquée dans les fréquences de collecte a donné de bons résultats en ce qui concerne la collecte

des emballages recyclables. Aucune erreur de présence d'OMR dans les bacs jaunes n'a été relevée.

Bonne réaction des habitants à la diminution de la fréquence de ramassage des OMR.

Les chauffeurs utilisant les BOM robotisées sont satisfaits du fait du meilleur confort mais également du changement de statut. En effet, il n'y a plus de contact direct avec les déchets. La collecte robotisée est apparentée à un métier plus noble. Les résultats visibles rapidement sont encourageants pour continuer l'expérimentation.

Freins :

La mise en place de la collecte incitative a demandé une forte mobilisation des équipes, notamment les soirs et week-end pour la sensibilisation des usagers.

Il y a eu un manque d'anticipation sur les changements de métier de la collecte : il est nécessaire d'apprendre à intervenir plus rapidement pour régler un problème de collecte. En effet, un usager dont le bac OMR n'est pas collecté, ne le sera que 15 jours plus tard. Il faut donc être plus réactif. La collecte incitative représente un changement de métier pour les encadrants de la collecte et pour le suivi des réclamations.

Le point négatif principal a été la chute des bacs lors des jours très venteux, ce qui a nécessité la présence d'un 2ème agent dans les camions pour les redresser. Aucune solution n'a encore été trouvée face à ce problème.

Reproductibilité :

Cette expérience est reproductible, d'autant plus facilement sur un territoire où les habitudes de tri sont déjà bonnes et où un travail de réduction des déchets a déjà été effectué. En effet, le territoire est engagé depuis 2008 dans de nombreuses actions en faveur de la réduction des déchets (distribution gratuite de composteurs, passage à l'extension des consignes de tri, nouvelles filières en déchèterie).

La réussite d'un tel projet nécessite qu'il soit structuré en plusieurs étapes et en concertation avec l'ensemble des acteurs à mobiliser. En externe, il est important de présenter et de faire valider le projet aux élus locaux mais également de présenter le projet aux services techniques des communes concernées ainsi qu'aux habitants, via des réunions publiques par exemple. En interne, la présentation du projet doit être faite aux équipes impliquées sur le terrain (collecte et déchèteries). Les modifications de tournées doivent être validées par les équipes. Enfin, la mise en place de la collecte robotisée nécessite une formation à cette conduite spécifique d'une semaine par chauffeur.

La distribution de composteurs est facilement réalisable et permet une diminution significative de la quantité d'OMR. La mise en place d'un suivi de l'utilisation des composteurs permet de s'assurer de l'efficacité de l'action.

Difficultés rencontrées

Modification des fréquences de collecte pour rendre la fréquence de collecte des emballages ménagers recyclables "incitative" en étant supérieure à celle des OMR (C1 pour les emballage et C0,5 pour les OMR) sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Atlantique (29 000 habitants).

Recommandations éventuelles

Avoir un plan de communication « solide » est important pour la mise en place d'une démarche de collecte incitative. Les élus doivent être porteur du projet global et le « vendre » sur le terrain. Pour cela, des opérations de communication régulières auprès des élus pour leur montrer les résultats obtenus peuvent être un levier important.

Mots clés

COLLECTE DES DECHETS | RECYCLAGE DES DECHETS | CONTENEUR | MENAGE | GESTION COLLECTIVE | CAMPAGNE D'INFORMATION | EMBALLAGE | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Dernière actualisation

Octobre 2019

Contact ADEME

admin AW

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

alexandre.bonne@smile.fr

Direction régionale toutes les régions